

HISTOIRES DE LA SUISSE HUMANITAIRE

Dossier pédagogique

SOMMAIRE

PRÉFACE

1.	L'AUTRE CÔTÉ DU MONDE	
	MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE SUR LE PROJET ET L'EXPOSITION	4
1.1.	APPLICATION À L'ÉCOLE	4
1.2.	LE PROJET: ARCHIVES ET EXPOSITION	4
2.	L'HISTOIRE DE LA SUISSE HUMANITAIRE	5
2.1.	AIDE HUMANITAIRE	5
2.2.	COOPÉRATION	7
2.3.	DROITS HUMANITAIRE	8
2.4.	HISTOIRE ORALE	11
3.	SÉQUENCES D'ENSEIGNEMENTS AU SECONDAIRE II	13
3.1.	SUGGESTIONS POUR L'ENSEIGNEMENT	14
4.	VISITE DE L'EXPOSITION AVEC UNE CLASSE	15
4.1.	SUGGESTIONS DIDACTO-PÉDAGOGIQUES POUR LA VISITE	15
4.2.	CONTENU DE L'EXPOSITION: LA SUISSE HUMANITAIRE INTERACTIVE	15
4.3.	UTILISATION DU KALÉIDOSCOPE	19
4.4.	LIEUX D'EXPOSITION	20
5.	VISITE DE TÉMOINS OU D'EXPERTS	21
5.1.	ENTRETIENS, RÉCITS ET DISCUSSIONS	21
5.2.	LISTE DE CONTACTS DE TÉMOINS ET D'EXPERTS.....	22
6.	PROPOSITIONS POUR UN APPROFONDISSEMENT THÉMATIQUE	23
6.1.	LIENS POUR LE THÈME AIDE HUMANITAIRE	23
6.2.	LIENS POUR LE THÈME COOPÉRATION	24
6.3.	LIENS POUR LE THÈME DROITS HUMAINS	25
6.4.	ORGANISATIONS D'ENTRAIDE	25
6.5.	BIBLIOGRAPHIE	26
6.6.	LISTE DE FILMS AVEC DESCRIPTIFS	27

© 2011 humem

Adresse de contact

humem, rue Charles-Monnard 6, CH-1003 Lausanne

+41 21 351 05 11

www.humem.ch | info@humem.ch



PRÉFACE

Le matériel rassemblé ici au sujet de l'exposition *L'Autre côté du Monde* soutient les enseignants dans leur préparation et permet un accès simplifié aux thèmes complexes tels que l'histoire de la Suisse humanitaire, la coopération, les droits humains et l'histoire orale. Le dossier s'adresse aux enseignants du niveau du Secondaire II, spécialement d'histoire et de géographie. Avec certaines restrictions, le matériel peut aussi être utilisé à d'autres niveaux ou pour d'autres branches comme l'éducation citoyenne, l'éducation aux médias, la culture générale et le cinéma.

En vue de l'exposition nationale *L'Autre côté du Monde* sur la Suisse humanitaire, qui va être présentée de 2011 à 2013 dans presque tous les cantons suisses, les pages suivantes comprennent différents éléments :

- Les contenus complexes sont adaptés pour l'enseignement, de sorte qu'ils peuvent servir de lecture de préparation en classe
- Des suggestions sont faites pour l'approche des contenus thématiques et des films de l'exposition.
- Le dossier permet une préparation ciblée de la visite de l'exposition *L'Autre côté du Monde*.
- Des informations permettant l'approfondissement et la poursuite du travail sur la thématique y figurent et des adresses sont mises à disposition pour des prises de contact.

L'humanitaire est une facette importante de l'histoire et de l'identité suisse. Dès 1945, le pays est représenté à l'échelon mondial par différentes organisations d'entraide et contribue considérablement à la justice sociale et économique ainsi qu'au respect des droits humains. L'exposition reliée à une séquence pédagogique donne l'occasion de faire connaissance de cet aspect de l'histoire de notre pays et de s'y confronter de manière approfondie, que ce soit dans le cadre de l'enseignement normal, d'un projet ou d'une excursion.



1. L'Autre côté du Monde

Matériel pédagogique pour le projet humem et l'exposition

La Suisse est fière de sa tradition humanitaire et des nombreuses œuvres d'entraide qui y ont leur siège et dont l'action s'étend au monde entier. Pourtant, connaissons-nous vraiment bien cette tradition ? Savons-nous ce qui distingue la Suisse à ce sujet ? Qui sont les Suissesses et les Suisses qui sont engagés dans l'action humanitaire et qu'ont-ils vécu ?

Les archives constituées par humem (humanitarian memory) et l'exposition *L'Autre côté du Monde* donnent des réponses à ces questions. Etant donné que le temps consacré à une exposition est bref et surtout que la présentation audiovisuelle mène rapidement à une saturation cognitive, les pages suivantes offrent la possibilité de se pencher systématiquement sur ces questions.

1.1 APPLICATION À L'ÉCOLE

Différents éléments aident à introduire la thématique. Les textes résumés au chapitre 2 peuvent servir à introduire l'histoire de la Suisse humanitaire. Ils sont rédigés de manière accessible de sorte qu'ils peuvent être utilisés comme base de photocopies pour la lecture des élèves. Des propositions pour l'organisation de séquences pédagogiques se trouvent au chapitre 3. Le traitement du thème étant lié à une visite de l'exposition, le contenu de celle-ci est présenté au chapitre 4. Si le sujet doit être approfondi de manière plus personnelle, un témoin engagé dans l'action humanitaire ou la coopération ou encore un expert ayant participé au projet humem pourra être invité à un débat. Des informations à ce sujet figurent au chapitre 5. Pour des séquences pédagogiques plus étendues ou pour des journées de projet, vous trouverez au chapitre 6 des informations pour des travaux complémentaires.

1.2 LE PROJET: ARCHIVES ET EXPOSITION

L'ensemble du projet a été réalisé par une association d'historiens et d'historiennes, de cinéastes et de journalistes. L'association s'appelle humem (humanitarian memory) et a été fondée en 2006. Le but de cette association est de constituer des archives d'histoire orale concernant l'histoire de la Suisse humanitaire, de les présenter et de les rendre accessibles au public.

Les archives collectées par humem comprennent près de 80 interviews audiovisuelles avec des coopérants et des humanitaires, d'une durée totale d'environ 300 heures. L'accès à ces témoignages entièrement digitalisés, transcrits et indexés est devenu possible grâce à un outil de recherche qui permet de visionner des extraits d'environ deux minutes via des critères tels que des mots clé, des dates, des noms propres ou d'autres données. A long terme, ces archives seront mises à disposition des chercheurs, des médias ou toute personne intéressée.

C'est pour présenter le contenu de ces vastes archives au grand public que l'exposition décrite ici a été conçue. Un film interactif a été créé, à travers lequel on peut naviguer de manière ludique. Chaque visiteur reçoit une télécommande qui lui permet de voter et décider démocratiquement quel parcours va être choisi à travers ce film d'une durée totale de près de 6 heures.

L'exposition contient également des panneaux d'informations qui se basent partiellement sur le contenu de la deuxième partie de ce dossier. D'autre part, une borne interactive (dock) propose un sondage de rue sous forme de micro-trottoir ainsi que les films réalisés dans le cadre du concours de courts-métrages proposé aux personnes en formation de septembre 2010 à janvier 2011.

2. L'histoire de la Suisse humanitaire

Il est important de faire une distinction entre la coopération qui s'est développée dans la 2e partie du 20e siècle et l'aide humanitaire dont les racines remontent au 19e siècle. Le terme « d'aide humanitaire » englobe toutes les mesures d'urgence publiques et privées qui servent à sauver des vies humaines et à apaiser les souffrances lors de guerres, conflits, catastrophes naturelles ou environnementales. La coopération, quant à elle, agit à long terme mais s'associe souvent aux mesures d'urgence. Elle se concentre principalement sur la reconstruction d'infrastructures détruites et cherche à établir un équilibre social et économique entre les nations industrialisées et les pays du sud (expression politiquement correcte pour « tiers-monde »). Le troisième pilier de l'action humanitaire de la Suisse est son engagement pour les droits humains. Le Comité International de la Croix-Rouge (CICR) s'engage surtout pour le respect des droits humains avec d'autres organisations telles qu'Amnesty International.

La Suisse a une longue tradition dans les trois domaines. Grâce à Henry Dunant, fondateur de la Croix-Rouge, notre pays a pris un rôle de pionnier dans l'aide humanitaire. Nation épargnée par la guerre, la Suisse s'engagea depuis la Deuxième Guerre mondiale pour la reconstruction dans le cadre de la coopération. Ces dernières années justement, la politique extérieure helvétique a intensifié la thématique des droits humains et a pris de plus en plus le rôle d'intermédiaire sous la devise d'une « neutralité active ».

2.1 L' AIDE HUMANITAIRE

Pendant des dizaines d'années, le Comité international de la Croix-Rouge (fondé en 1863) était la seule organisation qui soutenait les victimes de conflits armés. Durant la Première Guerre mondiale, le CICR a prouvé son efficacité dans l'action humanitaire, en organisant notamment une centrale de renseignements pour les réfugiés. Les actions du CICR ont déjà été reconnues en 1917 par l'attribution du prix Nobel de la paix. Après la Première Guerre mondiale, de nouvelles œuvres d'entraide ont contribué au développement de l'aide humanitaire suisse. Elles étaient souvent issues de milieux religieux ou lancées sur une base privées (p.ex. Caritas, EPER, OSEO). Jusqu'à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, ces organisations limitaient leur aide à l'Europe et soutenaient surtout les personnes avec lesquelles elles se sentaient liées, que ce soit sur le plan religieux ou idéologique.

L'aide humanitaire en tant qu'instrument politique

L'aide humanitaire constituait aussi un instrument politique pour la Suisse officielle, spécialement pendant la Deuxième Guerre mondiale. La Suisse, pays neutre, avait lancé le « Don suisse » et avait amélioré ainsi son image auprès des Alliés se forgeant son entrée dans l'Europe d'après-guerre. L'idée d'un droit international humanitaire était étroitement liée à la Croix Rouge depuis toujours et se concrétisa dans les quatre Conventions de 1949 qui reposent sur la Première Convention de Genève de 1864. Ayant pour but d'empêcher les crimes de guerre, les quatre Conventions de Genève ont réglé le comportement en cas de conflits armés. Il faut surtout protéger les personnes qui ne participent pas ou plus aux discordes : les civils et les personnes faites prisonnières dans un conflit armé. Lors d'un conflit, chaque personne sous l'emprise d'un adversaire doit avoir le droit au respect de sa vie et ne pas être atteint dans son identité physique ou mentale. Les quatre Conventions de Genève de 1949 forment, avec les deux procès-verbaux complémentaires de 1977 ainsi que le procès-verbal de 2005, le noyau du droit humanitaire international. Aujourd'hui, en principe tous les Etats du monde – et tous les adversaires d'un conflit – sont liés aux Conventions de Genève.

Des conflits entre Etats aux conflits internes

Pendant que les activités humanitaires prenaient de l'ampleur, les guerres se transformaient. Dès les années 50, les conflits internes tels que guerres civiles ou confrontations entre les états devinrent plus rares. L'aide humanitaire ne se limitait plus à l'Europe mais s'étendit à tous les continents. Dans le contexte de la guerre froide, les pays des deux blocs, les USA et l'URSS, jouaient volontiers la carte humanitaire.

Neutralité à tout prix?

Pendant la guerre du Biafra (1967-1970), les organisations d'entraide ont dû constater que la neutralité envers les différentes parties en guerre ne pouvaient pas toujours être respectée. Depuis, les victimes sont prioritaires pour les organisations humanitaires; pour les aider, il a fallu prendre parti. D'autre part, dès la fin des années 60, les organisations ne voulaient plus se limiter à des mesures d'urgence en faveur des victimes ; elles essayaient davantage de sensibiliser les éventuels donateurs et donatrices en Occident aux injustices et aux problèmes qui causaient des conflits en rendant ces derniers publics.

Les conflits ethniques et religieux : un défi humanitaire

Après la chute du mur de Berlin en 1989 et la fin de la guerre froide, un nouveau genre de conflit « déstructuré » commença à apparaître où l'identité ethnique et religieuse joue souvent un rôle important. Bien que leur organisation ainsi que leur armement soit faible, un grand nombre d'acteurs agissent dans ce genre de conflits avec une violence extrême tournées d'abord contre la population civile. Cette nouvelle forme de conflits rend l'aide humanitaire plus difficile et plus dangereuse et de nouvelles formes d'intervention doivent être trouvées.

L'aide humanitaire sous les feux de la critique

Le travail humanitaire n'est pas toujours facile. Ainsi, il peut arriver que l'argent ne profite pas aux victimes d'un conflit, mais disparaisse dans les poches de fonctionnaires corrompus. Ou qu'un transport de denrées alimentaires destinées à la population civile nourrisse en fin de compte des combattants. Il est aussi déjà arrivé qu'une action d'entraide soit mal conçue – ou que la logistique ne fonctionne pas et que des denrées indispensables pourrissent dans des hangars. De tels événements ont mené à ce que l'aide humanitaire se pose de sérieuses questions et - après des analyses critiques - se soit transformée et développée.

Développement durable et étendue des tâches humanitaires

Entre temps, le travail humanitaire ne se limite plus à une aide d'urgence pendant les conflits mais essaie d'apporter aux victimes une aide à long terme. Ainsi, avec les fonds rassemblés en Occident, on construit des infrastructures de soins et on forme du personnel soignant sur place. Les acteurs locaux deviennent donc de plus en plus importants. Et ce ne sont plus seulement des blessés qui sont soignés à la suite d'un conflit mais aussi des victimes de maladie ou du SIDA.

Profession « humanitaire » : motivations et perspectives

Une personne qui s'engage dans l'humanitaire le fait pour différentes raisons : solidarité, engagement religieux, idéologie, esprit d'aventure etc. Certains sont des bénévoles et travaillent sans vrai salaire en étant simplement nourri et logé. D'autres sont des employés qui ont fait de leur vocation humanitaire une profession. Autrefois, les délégués CICR participaient à des actions humanitaires pendant leurs vacances ou en interrompant leurs études pendant un certain temps. Aujourd'hui, ils travaillent dans le cadre d'un engagement professionnel de plusieurs années. D'autre part, les domaines de l'entraide et de la coopération offrent plus de possibilités d'emploi qu'auparavant car le nombre d'oeuvres d'entraide a augmenté. En Suisse seulement, on trouve un grand nombre d'organisations d'entraide qui se partagent un marché de dons estimés à un milliard de francs.

L'aide humanitaire sous les feux des médias de masse

Etant donné l'augmentation de la médiatisation des conflits, l'aide humanitaire est toujours plus sous l'influence de ce qui paraît dans les médias. Le monde entier parle de certains conflits, il faut donc y intervenir. Pour des raisons d'image, certains gouvernements attendent de l'aide humanitaire qu'elle les soutienne et que leur engagement se concrétise là où la présence des médias est garantie. Ce mélange de politique, logique des médias de masse et action humanitaire a pu être observé en 1992 en Somalie ou en 2001 en Afghanistan. Le travail humanitaire et la coopération ont lieu dans un environnement toujours plus complexe où la pression des médias et la concurrence se fait sentir. Pour cette raison, une réflexion critique des conditions dans lesquelles ce travail est effectué aujourd'hui est indispensable.

2.2 LA COOPÉRATION

Les débuts de la coopération remontent à l'époque de la Société des Nations. Pourtant, seuls les concepts de coopération multilatéraux, c'est-à-dire des concepts dépassant le cadre des nations, élaborés après la Deuxième Guerre mondiale comme faisant partie de l'organisation d'après-guerre, influencèrent la politique extérieure suisse. Au centre des débats, l'idée qu'une politique visant au maintien de la paix et évitant les conflits ne peut avoir de succès à long terme que si une contribution est apportée simultanément pour lutter contre les injustices sociales et la misère. Ce concept moderne de la paix est ancré dans l'article 55 de la Charte des Nations Unies de 1945 :

With a view to the creation of conditions of stability and well-being which are necessary for peaceful and friendly relations among nations based on respect for the principle of equal rights and self-determination of peoples, the United Nations shall promote :

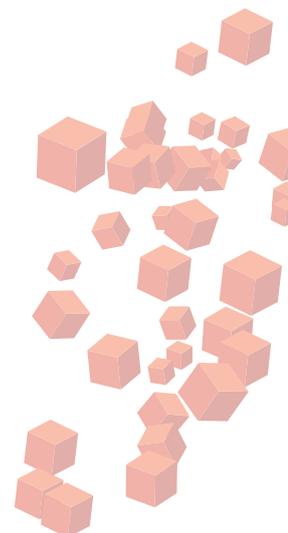
- (a) higher standards of living, full employment, and conditions of economic and social progress and development;
- (b) solutions of international economic, social health, and related problems; and international and educational cooperation and
- (c) universal respect for, and observance of, human rights and fundamental freedoms for all without distinction as to race, sex, language, or religion.

De l'aide technique à une coopération générale

En Suisse, au début, la majeure partie des organisations actives dans le secteur de la coopération étaient privées. Cependant, déjà au début des années 50, la Confédération commença à manifester de l'intérêt pour l'aide technique ; à cette époque, on pensait que le développement général des pays du sud pourrait subir un essor si l'on remédiait aux insuffisances techniques ou scientifiques. Déjà dans la deuxième moitié des années 50, l'assistance technique a été complétée par une assistance commerciale. Les marchés auraient dû être ouverts à l'exportation des pays en voie de développement. Ainsi, les associations économiques prirent de plus en plus d'influence sur la coopération.

Extension de l'action d'œuvres d'entraide privées dans les pays en voie de développement

Depuis la Deuxième Guerre mondiale, de nombreuses œuvres d'entraide suisses participèrent au soutien des victimes de guerre et à la reconstruction de l'Europe. Au milieu des années 50, quelques organisations, dont l'Entraide des Églises pour la reconstruction (EPER - aujourd'hui L'Entraide Protestante suisse) ont étendu leur activité au soit-disant « tiers-monde » (aujourd'hui : pays du sud). La fondation en 1955 de l'Oeuvre d'entraide suisse pour les territoires extra-européens (Schweizerisches Hilfswerk für aussereuropäische Gebiete (SHAG) ; dès 1955 Helvetas) contribua à cette évolution. Dans les années 50, l'économie privée s'intéressa de plus en plus à la coopération internationale et institua en 1959 une fondation suisse pour la coopération technique (dès 1974 Swisscontact). Grâce à cette forte participation officielle, une grande partie de la population a pu être sensibilisée en peu d'années à une coopération qui devait en premier lieu transmettre un savoir-faire. Des arguments moraux (participation au maintien de la paix), mais aussi des raisons économiques sont avancées pour justifier un engagement dans les pays en voie de développement.



Essor et consolidation des structures de la coopération

Trois événements marquèrent le développement dans le domaine de la coopération et contribuèrent à l'essor du début des années 60 :

- La création du Service d'assistance technique en 1961 (plus tard DDC)
- L'augmentation du crédit pour la coopération (un crédit de 60 millions pour trois ans a été accepté en 1961) ;
- la hausse de l'aide bilatérale, c'est-à-dire de la coopération qu'un pays donateur (ici la Suisse) accorde à un pays bénéficiaire.

Le Conseil fédéral inclut maintenant les activités des organisations d'entraide privées dans sa politique, sans se méprendre sur la signification du secteur privé. Ainsi, la collaboration a trouvé un large soutien entre les années 1960 et 1970 au niveau politique, économique et social. Le Conseil fédéral définit l'assistance comme un engagement nécessaire, apolitique et solidaire tandis qu'elle passait dans d'autres pays pour un instrument servant à la lutte contre le communisme. Spécialement en 1967, la coopération était considérée en Suisse comme une tâche d'intérêt national. Après 1970, la discussion s'anima sur le plan international. De nouvelles théories et de nouvelles mesures furent développées qui menèrent à de violents débats politiques, par exemple :

- la théorie de la dépendance qui accentue l'existence d'une dépendance hiérarchique entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement
- La politique de self reliance, qui soutient l'autosuffisance, c'est-à-dire le développement d'un pays vers l'intérieur, de sorte que les matières premières ne sont pas exportées mais utilisées dans le pays même
- la proclamation d'un nouvel ordre économique mondial
- de nouvelles stratégies pour couvrir entre autres les besoins de base.

La coopération: un engagement international

Aujourd'hui, la Direction du développement et de la coopération (DDC) au sein du Département fédéral des affaires étrangères exécute son travail avec environ 600 collaborateurs en Suisse et à l'étranger ainsi qu'avec 1000 employés locaux. En 2010, le budget atteignait 1.57 milliards de francs. Une partie de cet argent sert au soutien de projets d'organisations privées, qui - en règle générale - appartiennent à la communauté de travail des œuvres d'entraide suisses (Swissaid, Action de Carême, Pain pour le prochain, Helvetas, Caritas) et travaille en relation étroite avec le DDC sans toujours partager la même idéologie politique. Les principes de l'assistance qui ont été réglés légalement en 1976, mènent toujours à des débats politiques qui ont été fortement ébranlés par la Déclaration de Berne (DB) fondée en 1968.

Tendances actuelles

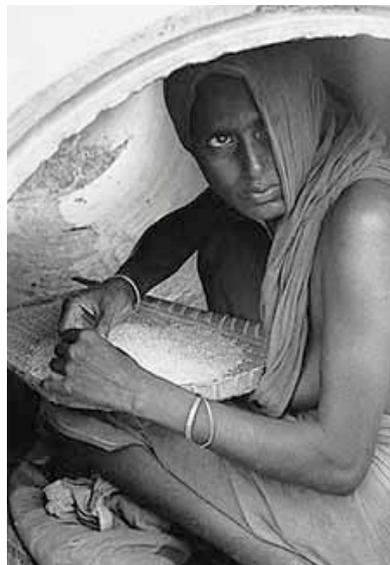
En 1970, les Nations Unies ont adopté une résolution demandant aux pays industrialisés de consacrer 7% de leur produit intérieur brut (PIB) à la coopération. L'assistance publique de la Suisse de 2009 atteint 0,45% du produit national net (PNN). En comparaison à d'autres pays donateurs du DAC (Development Assistance Committee, DAC, le comité d'aide au développement de l'OCDE) la Suisse se situe ainsi au 10e rang des 23 pays DAC.

En février 2011, l'Assemblée fédérale a décidé d'augmenter à 0,5% la part du PIB consacrée à l'aide au développement avant 2015.

2.3 DROITS HUMAINS

Partout dans le monde, des personnes sont discriminées, poursuivies, emprisonnées, torturées, violées et tuées. Dans de nombreux pays, des minorités ethniques et religieuses sont opprimées et persécutées.

Les droits humains et le droit international humanitaire protègent la vie et la dignité des personnes par rapport au despotisme de l'Etat. Les droits humains sont des droits que tout être humain possède. Ils sont inaliénables, inviolables et indépendants de la nationalité.



Les femmes et les enfants sont souvent victimes de violations des droits humains.

Dans les prisons également, les droits humains sont bafoués. Le CICR et Amnesty International observent et surveillent le respect de ces droits.

La misère est un problème mondial surtout répandu dans les pays du sud.

La Déclaration universelle des Droits de l'homme de 1948

La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) est le document le plus célèbre concernant les droits humains et le fondement de leur protection internationale. Jusqu'à la Deuxième guerre mondiale, ils étaient presque exclusivement l'affaire de chaque Etat. Cela signifie que les droits humains n'étaient valables que s'ils étaient ancrés dans la constitution de l'Etat en question. La terreur nazie et les horreurs de la Deuxième Guerre mondiale ont cependant mené à un tournant. Déjà pendant la guerre, les Alliés luttant contre l'Allemagne et ses coalisés manifestèrent l'intention de créer une organisation internationale qui garantirait à toutes personnes de pouvoir vivre en paix sans craintes ni pénuries. C'est pourquoi, la Charte des Nations Unies (ONU) fondée en 1945, a formulé clairement à la communauté des Etats que le respect et la réalisation des droits humains et des droits de base pour tous devaient être propagés.

Le 10 décembre 1948, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme. D'une part, des déclarations historiques (des révolutions américaines et françaises) et des catalogues de droits fondamentaux d'Etats occidentaux ont influencé la DUDH ; d'autre part, de nouveaux accents ont été mis, surtout dans le domaine des droits sociaux.

Contenu de la Déclaration des droits humains

La Déclaration universelle des droits de l'homme définit les droits de liberté de la personne et les droits sociaux qui doivent assurer la dignité humaine. Les 30 articles ancrent les garanties pour la protection des membres de la famille humaine (droit à la vie, interdiction de l'esclavage, interdiction de la torture, interdiction d'une arrestation ou détention arbitraires etc.), droits à l'égalité devant le tribunal (assurance d'une garantie à la défense etc.), droits classiques à la liberté (liberté d'opinion, liberté de religion, liberté de réunion, droit de se marier librement etc.) ainsi que des droits économiques, sociaux et culturels (droit à la sécurité sociale, droit au travail, droit à une nourriture suffisante et à la santé, droit à l'éducation etc.). Ces droits doivent être valables pour tous les hommes et les femmes sans distinction de race, de sexe, ou de nationalité car on peut lire au premier article que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits.

Convention relative aux droits de l'homme

Dix-huit ans après la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, les premiers pactes internationaux relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels (Pacte social) ainsi qu'aux droits politiques et civils (Pacte civil) ont été ratifiés. Avec la Déclaration universelle des droits de l'homme, ces deux pactes relatifs aux droits humains constituent la Charte internationale des droits humains. Des conventions spéciales suivirent sur la discrimination raciale, la discrimination des femmes et la torture, sur les droits des enfants, des travailleurs migrants et de leurs familles ainsi que les droits des personnes handicapées. Aujourd'hui encore l'ONU travaille à l'élaboration d'autres conventions universelles dans le secteur des droits humains. Le conseil des droits de l'homme de l'ONU surveille l'application des pactes relatifs aux droits humains.

Le droit international humanitaire

Le droit international humanitaire est valable dans les conflits armés et a pour but de limiter dans la mesure du possible les souffrances et les dommages. Il est applicable à tous les conflits armés, indépendamment de la légitimité ou de la cause de la violence. Le droit international humanitaire remonte au Genevois Henry Dunant, qui a fondé en 1863 le Comité international de la Croix-Rouge, CICR. Déjà en 1864, un an après la fondation du CICR, la première Convention de Genève pour la protection des soldats blessés a été ratifiée. Depuis 1949, il existe quatre Conventions de Genève qui, avec les deux procès-verbaux complémentaires de 1977 et le procès-verbal supplémentaire de 2005, constituent le noyau du droit humanitaire international. Elles ne protègent plus aujourd'hui seulement des soldats mais toutes les personnes qui ne participent pas ou plus au conflit armé : des personnes civiles et des personnes capturées lors d'un conflit armé. Celui qui se trouve sous l'emprise de la partie adverse a le droit au respect de sa vie et à son immunité physique et mentale. Le CICR surveille l'application des Conventions de Genève et s'engage avec d'autres organisations telles qu'Amnesty International, à l'échelon mondial, pour les droits humains. Aujourd'hui, tous les Etats du monde sont liés aux quatre Conventions de Genève.

2.4 HISTOIRE ORALE

L'histoire orale est une méthode des sciences historiques qui se fonde sur des sources orales. L'histoire orale se penche ainsi sur les expériences subjectives et les souvenirs de personnes qui sont fixés grâce à des interviews de mémoire au sujet d'une époque historique déterminée. Des témoignages autobiographiques (p.ex. journaux intimes) peuvent aussi être utilisés dans ce but. L'histoire orale est aussi parfois qualifiée d'histoire des expériences ou de science des expériences. Il s'agit, d'une part, d'examiner les différentes manières d'intégrer les événements historiques à une vie humaine; d'autre part, elle examine comment les personnes commentent et reconstruisent leur vécu et ainsi transforment leur propre passé par rapport à l'histoire.

Histoire orale: entre passé et présent

Comme toutes les autres sources historiques, les interviews de mémoire dépendent du moment et des conditions dans lesquels elles ont été réalisées. Les entretiens ont lieu dans le présent et non dans le passé ou à l'époque de l'événement étudié. L'interview de mémoire est donc pour l'historien un document actuel qui a été élaboré avec sa participation.

Mémoire subjective et fait historique objectif

Si l'on interroge une personne en 2011 sur ses souvenirs des années ou des décennies précédentes, il faut prendre en ligne de compte que ce soit-disant témoin les interprète selon son expérience de vie et parle éventuellement de ses souvenirs avec des lacunes. Ces interviews représentent aussi un portrait du témoin en question. Il est aussi vraisemblable que le témoin interprète les événements historiques sous l'emprise des valeurs actuelles de la société ou que sa description subjective des événements historiques est même empreinte de stéréotypes et de modèles d'interprétation. Se souvenir n'est en effet jamais seulement un acte individuel. La mémoire est aussi une affaire collective : elle est toujours marquée par l'image historique que la société se fait d'une époque particulière et des débats politiques et sociaux actuels. Par exemple, il est toujours évident de savoir plus tard ce qu'il aurait fallu faire dans une certaine situation historique, alors qu'au moment des événements, c'était peut-être difficile de prendre la bonne décision ou d'avoir un comportement juste. Il est possible que les expériences subjectives et individuelles ne soient pas absolument semblables par rapports aux faits historiques objectivement définis ou aux situations telles qu'elles se sont effectivement produites.

L'Histoire orale - une discipline entre science et médias de masse

Jusqu'à maintenant, ce sont moins les sciences historiques enseignées à l'université que plusieurs journalistes ou réalisateurs/trices de film, qui prouvent depuis des décennies qu'on peut aussi travailler en Suisse avec l'histoire orale. On se souviendra ici du reportage de Niklaus Meienberg « L'exécution du traître à la patrie Ernst S. » ou des documentaires de Richard Dindo. Les deux plus grands projets d'histoire orale en Suisse, le projet Archimob et le projet humem qui sont à la base de l'exposition *L'Autre côté du Monde*, n'ont pas été lancés par un institut de sciences historiques mais par des professionnels de la culture.

Pourquoi l'histoire orale?

L'histoire des mentalités ou du quotidien étudie comment les processus historiques sont perçus par des individus. Dans les domaines du quotidien ou de la vie privée, on ne trouve presque pas de sources écrites – à part de rares échanges de correspondance et des journaux intimes. Un élargissement des sources de base, tel qu'il est réalisé par l'histoire orale est donc absolument souhaitable. Les interviews de témoins remplissent une lacune dans la transmission. De plus, on reçoit aussi des informations qui étaient trop brûlantes à l'époque pour être fixées par écrit. L'histoire orale ne peut toutefois pas remplacer l'attention donnée aux sources écrites mais elle peut former un complément utile ou une correction nécessaire à une étude se limitant uniquement aux sources écrites.

Origines de l'histoire orale ?

L'histoire orale apparut aux USA dans les années 30. La méthode fut conçue pour conserver les souvenirs de la parenté de l'élite. Peu de temps après, on commença aussi à étudier à travers l'histoire orale, les cultures non écrites, telles que celles des esclaves africains ou des indiens (expression politiquement correcte : Native Americans). A la fin des

années 60, cette discipline trouva aussi des adeptes en Europe où l'histoire orale, en tant qu' «Histoire d'en bas», a été surtout pratiquée par des groupes hors de l'université. Ces chercheurs avaient le désir de décrire le passé de minorités opprimées et défavorisées, de personnes donc qui n'étaient pas encore intéressantes pour la science.

Problèmes méthodologiques de l'histoire orale

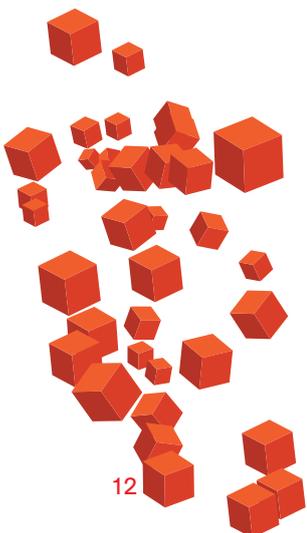
Les historiens oraux se trouvèrent rapidement confrontés à des problèmes théoriques et méthodologiques auxquels ils ne s'attendaient pas. Les groupes de personnes qui étaient interrogés par des historiens/nes parés des meilleures intentions, ne comprenaient souvent pas de quoi il s'agissait. Elles confondaient les historiens/nes avec des fonctionnaires du gouvernement et espéraient obtenir des avantages matériels si elles donnaient l'image la plus harmonieuse possible du passé. Ou encore, elles prétendaient avoir vu certains événements de leurs propres yeux alors qu'il était prouvé qu'elles étaient ailleurs à ce moment-là. Les interviews d'histoire orale se distinguèrent fondamentalement des sources sur lesquelles les historiens/nes se penchaient habituellement. Tout d'abord, parce qu'elles sont éloignées dans le temps de l'époque à laquelle on s'intéresse – ceci est aussi valable pour des sources écrites telles que des brochures de commémoration ou des autobiographies – mais surtout parce que les historiens élaborent eux-mêmes leurs sources. Les entretiens sont considérablement empreints de l'habileté, de l'intérêt et des connaissances de la personne qui mène l'interview.

L'histoire orale - une approche interdisciplinaire ?

Les partisans de l' «histoire orale» ont été obligés de créer une nouvelle base théorique et de se pencher sur les sciences voisines. Ainsi, on trouva dans la psychologie que dans une vie racontée, la «vérité biographique» n'est pas représentée mais réinventée à chaque fois qu'elle est racontée. Les historiens oraux se servent de la linguistique et de l'étude de la littérature pour repérer les modèles et les motifs spécifiques aux récits biographiques. En ethnologie, on étudie les rapports entre l'objet de recherche et le chercheur et on profite d'un savoir qui a été acquis pendant des dizaines d'années de travail sur le terrain.

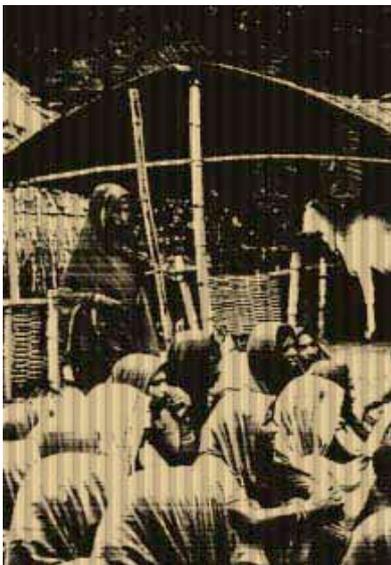
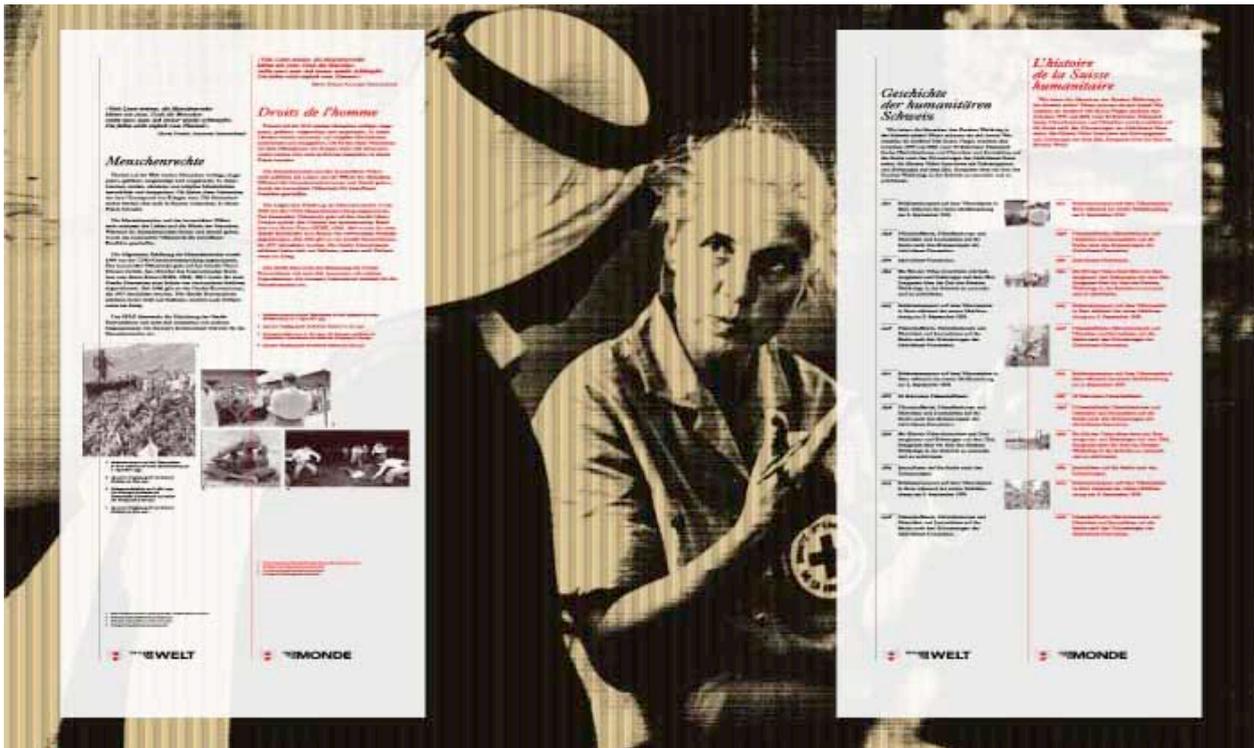
L'histoire orale - plus que des enregistrements d'interviews

Pour satisfaire des prétentions scientifiques, l'histoire orale doit être plus performante que simplement enregistrer des interviews. Les historiens/nes qui utilisent cette méthode, se servent de la mémoire des témoins comme source, qui va être analysée comme toute autre source historique et placée dans un plus grand cadre d'interprétation. Les historiens/nes considèrent le passé d'un autre point de vue que les personnes interrogées. Il peut donc arriver que, lors de l'analyse d'une interview, ils/elles arrivent à d'autres conclusions que les témoins eux-mêmes. Ces différences peuvent mener à de douloureuses irritations des deux côtés. Elles peuvent aussi être profitables car l'histoire orale donne des renseignements qui permettent d'élucider comment différents acteurs reconstruisent l'histoire et sur la base de quels critères ils essaient de donner un sens au passé. De cette façon, l'histoire orale constitue un pont qui permet aux témoins et aux historiens/nes de se rencontrer et de dialoguer.



3. Séquences d'enseignement au Secondaire II

Le thème traité ici est complexe et difficile même pour des adultes. Les contenus peuvent être utilisés sous forme simplifiée pour des classes inférieures surtout pour la préparation aux films de l'exposition. Le public cible reste tout de même le Secondaire II. Les élèves de ce niveau peuvent en temps utile s'orienter dans cette thématique, acquérir des connaissances sur cet aspect important de l'histoire et de l'identité suisses et recevoir des informations pratiques pour un engagement humanitaire.



3.1 SUGGESTIONS POUR L'ENSEIGNEMENT

Séquence pour une leçon de 45 min.

- a) Brainstorming au tableau ou avec des Post-Its : Que comprend-on par travail humanitaire ? 10 minutes
- b) Mise en ordre/complément des mots-clés en catégories : aide humanitaire, coopération, engagement pour les droits humains, autres. 10 minutes
- c) Exposé de l'enseignant/e à l'aide de textes du dossier sur l'histoire de la Suisse humanitaire. 10 minutes
- d) Visionnage de 2-3 clips où des témoins du projet *L'Autre côté du Monde* s'expriment. 10 minutes. Les clips sont disponibles sur le site www.humem.ch (exposition / kaléidoscope).
- e) Contrôle de l'apprentissage et conseils pour la suite du débat. 5 minutes.

Séquence pour une double leçon, 90 minutes

- a) Visionnage d'un clip où des témoins du projet *L'Autre côté du Monde* s'expriment. 5 minutes. Les clips sont disponibles sur le site www.humem.ch (exposition / kaléidoscope)
- b) Discussion générale sur les questions posées et retenues. 5 minutes
- c) Bref exposé de l'enseignant/e sur le sujet. 5 minutes
- d) Travail de groupe sur le sujet : l'aide humanitaire, la coopération, l'engagement pour les droits humains. Avec l'aide des textes du dossier, les points principaux vont être résumés sur un transparent. 35 minutes
- e) Explications pour la présentation du résultat pendant la deuxième leçon. 5 minutes
- f) Présentations des groupes avec transparent et discussion tenant compte des questions retenues lors de la première leçon. 5 minutes
- g) Visionnage de 2-3 autres clips. Devoir d'observation: dans quels secteurs les témoins étaient-ils actifs ? Quels sont les rapports entre leur vécu et les contenus théoriques discutés. 10 minutes
- h) Groupes de deux : entretien sur le devoir d'observation. 5 minutes
- i) Résumé de l'entretien, 1 minute par groupe. 10 minutes
- j) Contrôle de l'apprentissage et conseils pour la suite de la discussion/réflexion. 5 minutes

Séquence pour deux doubles leçons, 180 minutes

- a) Brainstorming au tableau ou avec des Post-Its. Que comprend-on par aide humanitaire et par coopération? Retenir et mettre en ordre les mots-clés. 10 minutes
- b) Exposé de l'enseignant/e permettant un survol du sujet et distribution des devoirs. 10 minutes.
- c) Travail de groupe, deux moitiés de la classe 1) L'aide humanitaire, 2) la coopération : comparaison des entrées de Wikipedia avec les textes 1) et 2) du dossier (Consulter des alternatives sous la liste des liens au chapitre 6). Question principale sur les différences, les similitudes et les défauts. Rédiger les résultats sur ordinateur. 40 minutes (sans pause)
- d) Présentation et discussion des résultats. 20 minutes
- e) Exposé de l'enseignant/e pour le deuxième devoir, explications techniques. Comment peut-on collaborer à la rédaction d'un article de Wikipedia ? 10 minutes
- f) En groupe de 4, essai de compléter un article de Wikipedia, éventuellement ne prendre en considération que certains chapitres. Utiliser les sources du Chapitre 6. 45 minutes.
- g) Présentation et discussion des résultats. 20 minutes
- h) Complément et rédaction de certains chapitres de l'article de Wikipedia sur l'aide humanitaire et/ou la coopération au beamer (l'enseignant/e ou le/la représentant/e du groupe écrit, la classe observe, discute). 20 minutes
- i) Discussion finale et suggestions pour l'amélioration de l'article de Wikipedia. 5 minutes

4. Visite de l'exposition avec une classe

Les suggestions d'introduction thématique et d'organisation de séquences d'enseignement présentées dans le chapitre 3 peuvent servir à préparer à une visite de l'exposition *L'Autre côté du Monde*.

Celle-ci comporte les modules suivants :

- a) Film interactif (kaléidoscope) avec navigation démocratique pour toute la classe
- b) 2 postes individuels (Docks) avec navigation individuelle pour petits groupes (max. 3 personnes)
- c) Panneaux avec des informations et des photos sur le thème de la Suisse humanitaire
- d) 1 postes individuel (Dock) avec micro-trottoir et concours de court-métrage pour petits groupes (max. 3 personnes)

4.1 SUGGESTIONS DIDACTICO-PÉDAGOGIQUES POUR LA VISITE DE L'EXPOSITION

Il est important que les élèves puissent constater par eux-mêmes combien les souvenirs des témoins sont parfois très divers et mêmes contradictoires. Le but principal est de montrer la polyphonie du vécu et une appréhension différenciée du passé.

Idéalement, la visite de l'exposition comprendra une préparation de 90 minutes (voir chapitre 3) et une réflexion ultérieure qui pourra aussi être faite sur place.

Propositions de tâches confiées aux élèves à l'exposition

Tâche 1 : Il y a beaucoup de nouveaux contenus à découvrir à l'exposition. C'est pourquoi une classe peut tout simplement partir à la découverte des différents modules, prendre des notes et terminer en décrivant ses expériences.

Tâche 2 : Lors du visionnement collectif du kaléidoscope, les élèves prennent note des événements vécus des témoins sur un thème défini (voir paragraphe 4.2). Ces notes servent de base de discussion pour un échange en plenum. La salle de cinéma de l'exposition est l'endroit de visionnage du film et de la discussion (il est possible qu'une réservation soit nécessaire). Pour avoir une discussion en plenum il faut bloquer la diffusion des films. Pour cela une TÉLÉCOMMANDE SPÉCIALE à disposition des enseignants (voir paragraphe 4.3, discussion en plenum).

Tâche 3 : Les élèves, en petits groupes, résument ce qui figure sur les tableaux d'information concernant les thèmes « Aide humanitaire », « Coopération » et « Droits humains ». Chaque groupe présente un compte-rendu. Le visionnement du film interactif a lieu sur la base de ces résultats.

Les questions directrices du visionnement et de la discussion qui suit pourraient être : Dans quelle mesure les coopérateurs suisses peuvent-ils satisfaire les exigences de leur profession ? Quelles sont les difficultés et les défis du travail humanitaire ? La Suisse remplit-elle sa tâche en tant que pays humanitaire ? Si oui, pourquoi, si non, pourquoi pas ?

Tâche 4 : Les élèves disposent de 45 minutes pour consulter librement les différents modules de l'exposition et tiennent un journal de bord sur leurs impressions. Suit un échange selon les questions directrices suivantes : les impressions au sujet du thème varient. Sous quels points ? l'avis officiel (panneaux), les témoins (kaléidoscope) ou la population suisse en général (Docks, micro-trottoir) ? Où y-a-t-il des accords ? Quel apport personnel paraît le plus durable sur la base de ce qui a été vu et pourquoi ?

4.2 CONTENU DE L'EXPOSITION : LA SUISSE HUMANITAIRE INTERACTIVE

L'exposition retrace l'histoire de la Suisse humanitaire du point de vue des témoins interviewés au moyen d'un film documentaire interactif d'une durée totale de 6 heures (le kaléidoscope). Celui-ci est composé de 13 films traitant chacun d'un thème. Chaque film est subdivisé en une série de clips de quelques minutes. Le public voyage à travers ce labyrinthe et décide à la majorité quelle sera la suite du parcours au moyen d'une télécommande individuelle.

Des images d'archives, des photos, des informations en off et des textes complètent les déclarations des 80 témoins. L'entrée dans cette matière complexe se fait de manière ludique : on choisit un objet qui représente un thème (la vache pour la coopération agricole, la caméra pour les médias, la lettre pour la communication) et on navigue ensuite à l'intérieur du thème choisi en visionnant divers clips. Au moment de la phase de vote, il est possible de changer de thème. Le voyage peut donc durer 30 minutes, une heure ou même plusieurs heures et sera différent à chaque séance.

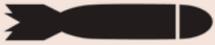
Niveau 1 (entrée dans le labyrinthe): Choix d'objets classés selon des thèmes précis (par exemple cœur, caméra, lettre). Le générateur de hasard propose trois objets à choix. Le film choisi à la majorité commence par un film d'introduction au thème d'environ 5 minutes où plusieurs témoins prennent la parole.

Il est possible de relancer le générateur de hasard afin d'obtenir un nouveau choix de trois objets. Pour cela, voter pour la touche 4.

Niveau 2 : Choix de clips sur le thème choisi. Il s'agit d'anecdotes racontées généralement par un seul témoin.

Niveau 3 : Choix de films qui approfondissent le thème choisi. Le public peut aussi retourner au niveau 2 pour découvrir une autre anecdote. Il est également possible de changer de thème en choisissant un autre objet.

Niveau 4 : Ce niveau permet des options de retour au niveau précédent et le changement de thème. Mais il y a aussi, à choix, une réflexion sur le thème du film en cours; un clip dans lequel plusieurs témoins proposent un bilan et s'expriment de manière plus analytique.

Objet	Thème	Contenu	Événements
Billet de banque	Le rôle de l'argent 	La population suisse fait généreusement des dons. Par contre, la contribution de la Confédération suisse mesurée selon le produit national brut se situe plutôt en dessous de la moyenne en comparaison avec d'autres pays industrialisés. Dans le champ de tension entre l'engagement économique, les excédents de dons et le danger d'abus, les coopérants et les personnes engagées dans l'aide humanitaire d'urgence essaient de satisfaire les exigences.	<ul style="list-style-type: none"> • Irak / Kurdistan, première guerre du Golfe, 1991(-93) • Sri Lanka / Indonésie, Tsunami, 2004 • Bolivie, misère / inflation, 1983-1987 • -Népal, Hill Développement, 1981-1983
Bombe	Danger et sécurité 	Les humanitaires et les coopérants travaillent souvent dans des régions où ils sont confrontés à de grands dangers. Depuis la fin de la guerre froide, ils sont également de plus en plus des cibles de violence dans les zones de conflits.	<ul style="list-style-type: none"> • Irak / Kurdistan 1991, première guerre du Golfe • Nicaragua, Révolution sandiniste, 1980-1986 • Angola, guerre civile, 1985 • Afghanistan, guerre froide, 1983 • Sri Lanka, guerre civile, 1991 • Kurdistan, conflit ethnique, 1992-93

Lettre	<p>Communication</p> 	<p>La guerre c'est la non-communication suprême. En rétablissant les communications malgré la guerre, les humanitaires aident à préparer la paix. Mais ils ont souvent eux-mêmes de gros problèmes de communication, particulièrement entre les délégués sur le terrain et la direction de leur institution. Et la communication, c'est probablement le domaine qui a le plus évolué au cours du dernier demi-siècle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ex-Yougoslavie, Comité International de la Croix-Rouge, ambassades, 1983 • Guerre Iran-Irak, prisonniers, 1980-1988
Feu	<p>Motivation</p> 	<p>Les motivations découlent du parcours de vie d'une personne, principalement de l'empreinte du milieu familial. Cependant, des événements concrets poussent la plupart du temps des femmes et des hommes à quitter la Suisse pour travailler à l'étranger dans des conditions des plus difficiles. Les témoins sont rarement conscients des réalités qu'ils rencontreront à l'étranger. Leur motivation est d'autant plus mise à rude épreuve.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Afghanistan, guerre, 1983 • Gabon, Albert Schweitzer, 1954 • Inde, construction de maisons, 1961
Menottes	<p>Droits humains</p> 	<p>La déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU et le droit international humanitaire protègent la vie et la dignité de l'homme. Malgré ces principes, ces droits sont encore violés : partout dans le monde des femmes et des hommes sont poursuivis, emprisonnés, torturés, violés et tués. Ce film montre ce que les hommes font à d'autres hommes et combien il faut lutter pour faire respecter les droits humains.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ouganda, guerre civile, 1990 • Afrique du sud, apartheid, années 1980 • Rwanda, génocide, 1994 • Paraguay, prisons, 1982 • Congo, guerre civile, 1996 jusqu'à ce jour • Guerre Iran-Irak, 1980-1998
Coeur	<p>Amour et relations</p> 	<p>Il n'est pas facile de concilier partenariat et vie de famille avec un engagement pour une organisation d'aide humanitaire. Cela signifie qu'il faut s'exposer aux dangers des territoires de guerre et de crise sans voir son partenaire pendant des mois. Des relations peuvent être rompues et beaucoup d'humanitaires ou de coopérants restent sans enfants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Liban, guerre civile, 1988 • Indonésie, coopération, 1972 • Somalie, guerre civile, 1990 • Népal, coopération, 1976 • Papouasie- Nouvelle-Guinée, planning familial, 1975 • Vietnam, guerre du Vietnam, 1969 • Afrique du Sud, régime de l'apartheid, 1980
Caméra	<p>L'influence des médias</p> 	<p>La relation entre les médias et les œuvres d'entraide est ambivalente. D'un côté, l'aide humanitaire est intéressée à ce que le public prenne connaissance des conflits, des catastrophes et des violations du droit humanitaire pour motiver et informer les donateurs. De l'autre, les scandales et les aggravations provoquent également des dommages. Le Comité International de la Croix-Rouge dépend particulièrement de la confidentialité de ses informations pour pouvoir rester en négociation avec toutes les parties en guerre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vietnam, guerre du Vietnam, 1966 • Rwanda, post-génocide, 1994-1996 • Liban, guerre civile, 1989 • Bangladesh/Birmanie, conflit ethnique, 1980

Vache	Coopération agricole 	Depuis les années 50, la Confédération et les œuvres de bienfaisance suisses sont engagées dans les pays les plus pauvres du sud. A l'origine, on entendait par développement l'exportation de notre savoir et de notre industrie. Durant ces dernières décennies, notre compréhension pour les cultures étrangères s'est améliorée. Aujourd'hui le principe valable est le suivant : ce n'est pas une aide unilatérale, mais une collaboration en partenariat qui offre la plus grande chance pour une coopération efficace.	<ul style="list-style-type: none"> • Inde, industrie laitière, années 1960-1970 • Grèce, industrie laitière dans les années 60 • Cameroun, agriculture dans les années 70 • Kosovo, industrie laitière, 2000 • Cuba, agriculture 2000-2006 • Népal, artisanat dans les années 60 • Nicaragua, solidarité dans les années 80
Larme	Expériences traumatisantes 	L'engagement dans l'aide humanitaire ou dans la coopération laisse des traces. Des événements traumatisants se répercutent sur la vie des personnes engagées. Il manque souvent un soutien dans l'assimilation du vécu.	<ul style="list-style-type: none"> • Liban, guerre civile/massacres, 1982 • Mozambique, livraison de denrées, 1988/89 • Israël, arrestations, 1989 • Angola, population affamée, 1981
Robinet	Eau et nourriture 	L'eau et la nourriture sont deux éléments vitaux. Le but de la coopération est de les rendre accessibles à tous. Une entreprise difficile. Il arrive souvent que les humanitaires doivent intervenir comme lors des grandes famines.	<ul style="list-style-type: none"> • Kerala, Inde, projet d'alimentation en eau, 1960-1990 • Lesotho, distribution d'eau, 1970-1982 • Cambodge, distribution de nourriture par le CICR et l'UNICEF, 1979 • Pérou, plantation de pommes de terre, 1988-1996 • Ethiopie, famine, 1985.
Diamant	Corruption 	L'argent disparaît, on graisse la patte de douaniers ou d'autres agents. Bon nombre de coopérants et d'humanitaires sont confrontés au problème de la corruption. Quelle attitude adopter?	<ul style="list-style-type: none"> • Algérie, années 1980 • Proche-Orient, 1967 • Congo, années 1960 • Bangladesh, 1983-87 • Tanzanie, 1974
Sifflet	Neutralité 	Aider les victimes d'un camp ou d'un autre, ou les deux à la fois, cela exige une parfaite neutralité. L'action humanitaire à long terme ne peut se permettre de prendre parti sans se renier elle-même.	<ul style="list-style-type: none"> • Honduras, El-Salvador, 1991 • Chiapas, années 1990 • Rwanda, 1994 • Biafra, 1968 • Afghanistan, 1996 • Nicaragua, 1979 • Bolivie, années 1980 • Liban, 1982
Enfant affamé	Famine 	La crise de subsistance du Biafra de 1968 à 1970 déclencha la première action d'aide humanitaire, semblable à celles organisées aujourd'hui. Cette crise marque un tournant dans l'aide humanitaire: c'est le début de la médiatisation d'une part et d'autre part elle débouchera sur la création d'ONGs comme Médecins Sans Frontières qui dénoncent et prennent partie pour les victimes.	<ul style="list-style-type: none"> • Nigeria (Biafra), 1968-1970

4.3 UTILISATION DU KALÉIDOSCOPE

Choix libre des élèves

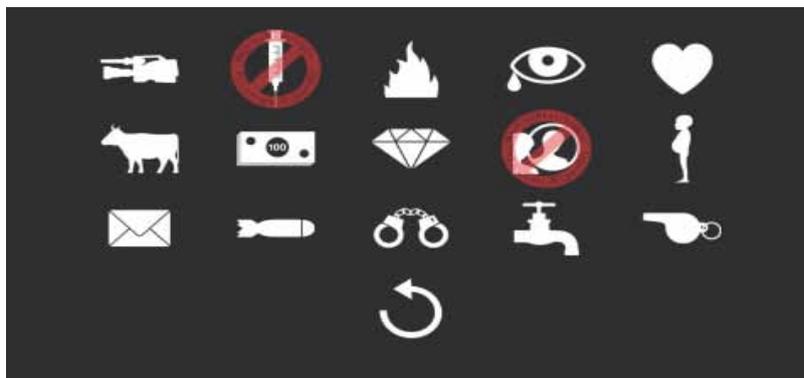
L'entrée dans le kaléidoscope fonctionne sur le principe du hasard via le générateur de hasard du niveau 1. Trois objets (chacun représentant un thème) sont proposés aléatoirement parmi les 13 que comportent l'exposition.

Nous suggérons aux enseignants de garder ce principe et de laisser les élèves choisir eux-mêmes parmi les trois objets proposés au hasard. Si les trois thèmes proposés ne les intéressent pas, il peuvent relancer la machine et disposer d'un nouveau choix.

Choix orienté par l'enseignant

Si vous désirez montrer un film en particulier à vos élèves, une TÉLÉCOMMANDE SPÉCIALE est à disposition des enseignants sur demande auprès du surveillant de l'exposition. Celle-ci permet d'interrompre la phase de vote et de faire apparaître un menu qui propose les 13 objets.

- UTILISATION:
- attendre la fin d'un clip
 - lors de la phase de vote, appuyer sur n'importe quel bouton de la télécommande spéciale
 - naviguer dans le menu avec les flèches (gauche - droite - déplacement vertical)
 - appuyer sur le symbole «vu» pour lancer le film



Discussion en plenum

Cette télécommande spéciale permet d'interrompre la projection des films qui se fait normalement en continu. Pour cela, il faut attendre la phase de vote et appuyer sur n'importe quel bouton de la télécommande. Le menu des 13 objets apparaît et le kaléidoscope est bloqué.

IMPORTANT: lorsque vous quittez la salle, merci de redémarrer la machine! Lancez n'importe quel film en appuyant sur la touche «vu».

4.4 LIEU D'EXPOSITION

L'exposition est présentée dans presque tous les cantons. Le plan de la tournée est régulièrement mis à jour sur le site humem.ch. Vous trouverez ci-dessous les informations concernant les étapes de l'exposition dans les régions francophones. Pour une visite avec un groupe d'élève il est conseillé de prendre contact avec le lieu d'exposition pour annoncer votre visite.

lieu	dates	adresse	horaires et contact
Genève	17 février au 31 mars 2012	Bibliothèque de la Cité 5, Pl. des Trois-Perdix (à l'arrière de Confédération Centre) www.ville-de.ch/bm	ma-ve, 10 - 19h sa 10 - 17h00 réservation obligatoire au: 022.418. 32.64.
Lausanne	25 novembre au 2 décembre 2011	Cinématographe Cinémathèque suisse Casino de Montbenon	8h15 - 12h15 réservation obligatoire au: 021.315.21.70
Berne	9 mars au 25 juin 2011	Käfigturm - forum politique de la Confédération Marktgasse 67 www.kaefigturm.ch	lu-ve, 8-18h sa, 10-16h fermé: 9.3, 22.-25.4, 2.6, 13.6 Tél: 031 322 75 00

5. visite de témoins ou d'experts

Pour donner une touche plus humaine et personnelle au travail sur la Suisse humanitaire, des témoins interviewés par humem ou un membre de l'équipe humem peuvent être invités en classe. Une double leçon peut être consacrée à un échange direct entre les étudiants et des témoins ou des concepteurs de l'exposition. Il est également possible d'inviter pour une séance commune un témoin et un concepteur de l'exposition pour évoquer conjointement la réalité du travail humanitaire ou de coopération et la méthodologie de l'histoire orale.

5.1 ENTRETIENS, RÉCITS ET DISCUSSION

Il est important de rappeler qu'une visite d'une personne externe à l'école doit être bien préparée. L'enseignant/e prendra contact à l'avance avec la personne invitée (un témoin ou un membre de humem) afin de fixer l'horaire et décider du type d'intervention. Le rôle d'animation incombe idéalement à l'enseignant. Le contenu d'une telle visite pourrait être :

- a) Raconter ses expériences du travail humanitaire ou de coopération
- b) Le métier d'humanitaire ou de coopérant
- c) Le Droits humains au quotidien
- d) Comment réaliser une interview d'histoire orale
- e) Le projet humem illustré par des extraits du kaléidoscope
- f) Discussion sur la Suisse humanitaire du passé et dans l'avenir

Ci-dessous, une liste de personnes à contacter. Ces personnes sont informées et se tiennent à disposition dans la mesure de leurs disponibilités.

Une rétribution est d'usage pour ce genre d'intervention qui est souvent prise en charge par l'établissement scolaire. Il y a également des possibilités de financement par la Fondation Education et Développement (www.globaleducation.ch). Les formalités pour une demande de financement ne sont pas compliquées et bien documentées sur le site. La demande doit en principe être déposée trois mois à l'avance.

L'honoraire devrait correspondre aux barèmes de la Société suisse d'histoire (www.sgg-ssh.ch). Il prévoit un honoraire de CHF 150.- par heure incluant le temps de préparation (frais non compris).

5.2 LISTE DE CONTACTS DE TÉMONS ET EXPERTS

Témoins région Genève

Antonella Notari	CICR 1989-2007	anotari@bluemail.ch	022 544 39 39 079 470 47 07
Vivane Luisier	Groupe volontaire outre-mer Centrale Sanitaire Suisse 1980 - 2011	vluisier@worldcom.ch	022.733.51.12.
Laurent Barbanneau	Médecins Sans Frontière 1983 - 2004	lbarbanneau@bluewin.ch	022 740 49 81
Olivier Berthoud	OSEO - 1981-1990 DDC - 1991 -2009 Fédération genevoise de coopération (depuis 2009)	olivier@fgc.ch	022 908 02 80
François Bugnion	CICR 1970-2008	f.bugnion@yahoo.fr	031 839 87 54
Mary-Josée Burnier	CICR 1981-1985	mjoburnier@bluewin.ch	022.340.01.05.
Jacques Moreillon	CICR 1965-1990	jacquesmoreillon@bluewin.ch	022.776.15.47.

Membres humem

Marc-Antoine Schüpfer	historien	info@humem.ch	022.328.07.73. / 078.667.91.02
Frédéric Gonseth	cinéaste	info@fgprod.ch	021. 351.05.11.

6. Propositions pour un approfondissement thématique

Vous trouverez ci-dessous une liste de liens sur le thème de la Suisse humanitaire ainsi qu'une liste de films et une bibliographie (état : janvier 2011). Cette liste non-exhaustive peut servir à la préparation ou à un approfondissement des séquences pédagogiques

6.1 LIENS POUR LE THÈME AIDE HUMANITAIRE

Confédération suisse, administration fédérale		
DDC	http://www.ddc.ch	Site officiel de la Direction du développement et de la coopération (DDC)
Département fédéral des affaires étrangères	http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home.html	Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)
DDC	http://www.deza.admin.ch/fr/Accueil/Activites/Aide_Humanitaire/Le_Corps_suisse_d_aide_humanitaire	Corps suisse d'aide humanitaire (CSA)
DDC	http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/topics/intorg/un/devun.html	Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)
Nations Unies		
ONU	http://www.un.org/fr/	Organisation des Nations Unies
ONU	http://www.un.org/fr/humanitarian/	Site des affaires humanitaires de l'ONU. Liens vers les organes affiliés comme le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Programme alimentaire mondial (PAM), etc.
Union européenne		
UE	http://ec.europa.eu/echo/index_fr.htm	Aide humanitaire de l'Union européenne
EUROPE	http://europa.eu/legislation_summaries/humanitarian_aid/index_fr.htm	Synthèse de la législation de l'Union européenne
Autres liens		
ReliefWeb	http://reliefweb.int	Coordination des Nations Unies. De nombreuses informations sur les actions humanitaires actuelles
UNO	http://www.unocha.org	United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA). Site du Bureau de coordination des affaires humanitaires des Nations Unies.

6.2 LIENS POUR LE THÈME COOPÉRATION

Confédération suisse, administration fédérale		
DFAE	http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/topics/develop.html	Site du Département fédéral des affaires étrangères sur le thème de la coopération
DDC	http://www.deza.admin.ch/fr/Accueil	Site officiel de la Direction du développement et de la coopération rattachée au Département fédéral des affaires étrangères. Sous «documentation» nombreuses informations utiles pour enseignants.
BAFU	http://www.bafu.admin.ch/international/04692/04798/index.html?lang=fr	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication. Information sur l'environnement et la coopération
Réseau des ONGs suisses		
interportal.ch	http://www.interportal.ch/fr/themes	Réseau de l'aide humanitaire et de la coopération internationale. De nombreux dossiers sur divers thèmes
Histoire de la Coopération suisse		
	http://hls-dhs-dss.ch/textes/f/F17354.php	Article du Dictionnaire historique de la Suisse sur l'histoire de la coopération au développement
Union européenne		
UE	http://www.consilium.europa.eu/showPage.aspx?id=242&lang=fr	Site du Conseil de l'Union européenne. Le Conseil est l'organe qui prend les décisions politiques.
UE	http://ec.europa.eu/europeaid/index_fr.htm	Site de l'Union européenne pour le développement et la coopération
International		
OCDE	http://www.oecd.org	Organisation de coopération et de développement économique. Ce site donne une vue d'ensemble de la coopération de l'OCDE avec des statistiques, des analyses par pays, des études thématiques, des informations sur les conventions, les standards, etc.
OMS	http://www.who.int/fr	Site de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). L'OMS est l'organe de promotion de la santé des Nations Unies. Elle vise à développer et à établir des stratégies économiques dans le domaine de la santé et de soutenir mondialement les systèmes de santé.

6.3 LIENS POUR LE THÈME DROITS HUMAINS

Liens généraux		
ONU	http://www.un.org/fr/rights/	Site de l'Organisation des Nations Unies sur les droits humains
ONU	http://www.ohchr.org/FR/Pages/WelcomePage.aspx	Site du Haut-Commissariat aux droits de l'homme. De nombreux liens sur le thème des droits humains, sur l'histoire, la genèse et la portée de la Déclaration universelle des droits de l'homme.
DFAE	http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/topics/human/humri.html	Informations sur les Droits humains avec liens sur dossiers pédagogiques
Amnesty	http://www.amnesty.ch/fr	Site de la section suisse d'Amnesty International, une des 51 sections nationales du réseau mondial. Près de 45 000 membres et près de 125 000 personnes qui soutiennent par des dons ou des legs le travail d'Amnesty suisse. Près de 2000 membres s'engagent dans les 94 groupes locaux. Le réseau comprend 5000 membres qui agissent lors de campagnes ou des actions d'urgence. Toutes ces personnes participent activement à la promotion des droits humains.
Humanrights	http://www.humanrights.ch	Pateforme d'information sur les droits humains et leur application en Suisse. Indications sur des manifestations, formations continues, campagnes actuelles d'ONGs. Dossiers thématiques.

6.4 ORGANISATIONS D'ENTRAIDE

Organisations partenaires du projet humem

Amnesty International	http://www.amnesty.ch
Caritas Suisse	http://web.caritas.ch
Centrale Sanitaire Suisse Romande	http://www.css-romande.ch/
Helvetas	http://www.helvetas.ch/wFrancais/
EPER – Entraide protestante suisse	http://www.heks.ch
Croix-rouge suisse	http://www.redcross.ch/index-fr.php
Médecins Sans Frontières	http://www.msf.ch/fr/
Terre des hommes – Aide à l'enfance	http://www.tdh.ch/fr/
Terre des hommes Suisse	http://www.terredeshommes.ch/
Chaîne du Bonheur	https://www.bonheur.ch
Médecins du monde - Suisse	http://www.medecinsdumonde.ch

6.5 BIBLIOGRAPHIE

Coopération au développement

Holenstein, René, *Wer langsam geht, kommt weit. Bilanz eines halben Jahrhunderts Schweizer Entwicklungshilfe*, Zürich 2010.

Schümperli, Catherine, *La politique suisse de solidarité internationale. De la coopération au développement global*, Lausanne 2007

Niggli, Peter, *La mondialisation, et après... Quel développement au 21ème siècle?*, Swissaid, Action carême, Pain pour le prochain, Helvetas, Caritas, EPER, Zürich 2004.

Annuaire Suisse – Tiers Monde, édité par l'Institut Universitaire d'Etudes du Développement (IUED) à Genève.

Perritaz, Christophe, *La Coopération au développement avec l'exemple de la Coopération Suisse au Développement*, travail de licence, 1994.

Dardel, Jean Jacques de, *La coopération au développement. Certitudes et interrogations*, Genève 1981.

Eggy, Jacques-Simon, *L'évolution de la conception de la coopération technique en Suisse de 1951 à 1967 vue au travers des messages du conseil fédéral des débats aux chambres et d'articles de presse*, Genève 1968.

Site de la DDC: www.ddc.admin.ch, «documentation», «bibliographie»: bibliographie détaillée sur la politique et la coopération suisse au développement

Mémoire, souvenirs

Jean-François Berger, *Eclats de mémoire - souvenirs d'employés du CICR en ex-Yougoslavie 1991-2002*, Edition de l'Aire, 2010. Les voix qui sont au cœur de ce livre sont celles d'hommes et de femmes originaires d'ex-Yougoslavie qui ont travaillé avec le CICR pendant la décennie noire des conflits yougoslaves.

Junod, Marcel, *Warrior without Weapons*, Genève, 1982. Junod raconte son travail de délégué du CICR de 1935 à 1945. Abyssinie, Espagne, Allemagne, Pologne, Japon.

Aide humanitaire

Anne Vallaeys, *Médecins Sans Frontières, la biographie*, Fayard, 2004

Minear, Larry, *The humanitarian enterprise: Dilemmas and discoveries*, Bloomfield 2002.

Histoire du CICR en 3 volumes

Vol I: Pierre Boissier, *De Solferino à Tsushima*, Genève 1963.

Vol. II: André Durand, *De Sarajevo à Hiroshima*, Genève 1984.

Vol. III: Cathérine Rey, *De Yalta à Dien Bien Phu*, Genève 2007.

Delorenzi, Simone, *Face aux impasses de l'action humanitaire internationale. La politique du CICR depuis la fin de la Guerre froide*, Genève 1997

Girod, Christophe, *Tempête sur le désert. Le Comité international de la Croix-Rouge et la Guerre du Golfe, 1990-1991*, Genève 1994.

Bugnion, François, *Le Comité International de la Croix-Rouge et la protection des victimes de la guerre*, Genève 1994

Favez, Jean-Claude, *Une mission impossible? Le CICR, les déportations et les camps de concentration nazis*, Lausanne 1988

Vichniac, Isabelle, *Croix-Rouge: Les stratèges de la bonne conscience*, Paris 1988

Michel Barde, *La Croix-Rouge et la révolution indochinoise. Histoire du Comité international de la Croix-Rouge dans la guerre du Vietnam*, 1975. Analyse critique

Hentsch, Thierry, *Face au blocus. La Croix-Rouge internationale dans le Nigeria en guerre (1967-1970)*, 1973. Analyse critique.

Roman

Bärfuss, Lukas, *Cent jours - cents nuits*, l'Arche 2009. Prix Schiller 2009, ce roman revient sur le génocide rwandais de 1994. A travers cette tragédie, l'auteur alémanique s'interroge sur le rôle de la Suisse au Rwanda et sur son aide au développement, mal ciblée. Il créa la controverse au moment de sa sortie en Suisse alémanique en 2008.

Matériel pour l'enseignement

voir le site de la Fondation Education et Développement : <http://www.globaleducation.ch>

sous Offres des ONGs, liste de matériel sur divers thèmes comme Droits des enfants, Migration-asile, Relations nord-sud, Education à la paix, etc.

6.6 LISTE DE FILMS AVEC DESCRIPTIF

Pour enrichir votre enseignement avec des films, en plus de la liste ci-dessous, nous vous conseillons le service de la Fondation Education et Développement «Films pour un seul monde»: http://www.filmeewelt.ch/index_fr.html

Vous y trouverez une abondante sélection de films selon des critères d'évaluation.

Film	Interprètes	Indications de contenu
Conflit du Proche-Orient 1918 à nos jours (1948 : fondation de l'Etat d'Israël)		
<i>Lemon Tree (Etz Limon)</i> , Eran Rikilis, Israël, 2008, 106 min fiction	Hiam Abbass (Salma Zidane), Doron Tavory (Ministre de la Défense Israel Navon), Ali Suliman (Ziad Daud)	L'histoire de la veuve palestinienne Salma Zidane qui doit défendre son verger de citronniers lorsque le Ministre de la Défense Israël Navon s'installe avec sa femme Mira dans une villa voisine. Le verger doit être détruit pour des raisons de sécurité mais Salma refuse malgré un dédommagement proposé par l'armée israélienne.
<i>Miral</i> , Julian Schnabel, France/Israël/Italie/Inde 2010, 112 min. fiction	Hiam Abbass (Hind Hussein), Freida Pinto (Miral), Willem Dafoe (Eddie), Vanessa Redgrave (Bertha Spafford), etc	Miral, une orpheline palestinienne gantit dans la tourmente de la première guerre israëlo-palestinienne et se trouve impliquée dans le conflit.
<i>Aisheen (Still alive in Gaza)</i> , Nicolas Wadimov, avec la collaboration de Béatrice Guelpa, Suisse/Qatar 2010, 85 min, documentaire		Elle est où la cité des fantômes?», demande l'enfant au gardien du parc d'attractions. «Elle est là, juste là. Mais elle a été bombardée... Tu veux la voir?» C'est par ces mots que commence le film, balade impressionniste dans une Gaza dévastée.
Films sur le CICR		
<i>Citadelle humanitaire</i> , Frédéric Gonseth, Suisse 2008, 96 min documentaire		Rude tâche que celle d'«humaniser» la guerre. Et rude choc que celui des Mig contre le vieux fusil des tribus féodales. Qu'espère ce Suisse brandissant dans le désert arabe le célèbre drapeau blanc à croix rouge...? L'envoi de dizaines de délégués et de médecins suisses, allemands, français, dans la guerre civile qui se déroule au coeur du Yémen moyen-âgeux, durant les années 60, est l'action la plus spectaculaire et la plus efficace menée par le Comité International de la Croix-Rouge à l'époque où il est encore seul en scène et où on ne parle pas encore d'ONG. Racontée par ceux-là même qui ont mené cette action au péril de leur vie, à commencer par le chef de mission André Rochat, cette aventure nous conduit du désert aux coulisses du pouvoir humanitaire et aux sources du combat pour la dignité humaine, dans un décor de citadelles aussi vieilles que la Bible, restées partiellement intactes jusqu'à aujourd'hui.
<i>Lost in liberia</i> , Luzia Schmid, Suisse 2008, 93 min, documentaire		La jeune coopérante Leila est envoyée pendant un an par la Croix-Rouge internationale au Libéria en Afrique de l'Ouest. Elle doit ramener à la maison des enfants séparés de leur famille par la guerre civile. Ce documentaire montre le dilemme entre l'aide humanitaire et la puissance économique.

Films critiques sur la relation Nord-Sud

<i>Blood Diamond</i> , Edward Zwick, USA/Allemagne 2006, 143 min, fiction	Leonardo Di Caprio (Danny Archer), Jennifer Connelly (Maddy Bowen), Djimon Hounsou (Solomon Vandy), etc	L'action se déroule pendant la guerre civile en Sierra Leone qui dure de 1991 à 2002. Le Revolutionary United Front, mené par Foday Sankoh et soutenu par le chef de guerre et futur président du Liberia Charles Taylor, se confronte au gouvernement du pays. La problématique du diamant tient un rôle important dans le film. Le mercenaire Danny Archer qui fait de la contrebande de diamants de Sierra Leone vers le Liberia, le pêcheur africain Solomon Vandy et un groupe de businessmen se disputent la possession d'un précieux diamant.
<i>The Constant Gardener</i> , Fernando Meirelles (d'après un roman de John le Carré), GB 2005, 129 min, fiction	Ralph Fiennes (Justin Quayle), Rachel Weisz (Tessa Abbott Quayle), Hubert Koundé (Arnold Bluhm), etc	Tessa Quayle, une militante des droits humains, est assassinée dans le Busch africain. Son mari, un diplomate anglais qui travaille pour le Haut-commissariat aux réfugiés de Nairobi est effondré par cette nouvelle. Ses recherches lui font découvrir un complot international fomenté par un groupe pharmaceutique

Guerre civile en Afghanistan (1989 à nos jours)

<i>The Kite Runner</i> , Mark Forster, USA 2007, 128 min. D'après le roman de Khaled Hosseini, fiction	Khalid Abdalla (Amir), Zeke-ria Ebrahimi (Amir enfant), Ahmad Khan Mahmoodzada (Hassan enfant), Atossa Leoni (Soraya), Nabi Tanha (Ali), etc	Après plusieurs années passées en Californie Amir retourne en Afghanistan, son pays d'origine. Il prend soin du fils de son meilleur ami que le régime des Talibans a mis en difficultés.
--	--	---

Génocide au Rwanda 1994

<i>Hotel Rwanda</i> , Terry George, GB/USA/Italie/Afrique du Sud 2004, 121 min, fiction	Don Cheadle (Paul Rusesabagina), Sophie Okonedo (Tatiana Rusesabagina), Nick Nolte (Colonel Oliver), Joaquin Phoenix (Jack Daglish), etc	L'histoire vraie du manager d'hôtel Paul Rusesabagina qui protégea des milliers de Tutsis persécutés par les milices Hutus en 1994.
<i>Shootin Dogs</i> , Michael Caton-Jones, GB/Allemagne 2005, 115 min, fiction	John Hurt (Christopher), Hugh Dancy (Joe Connor), Dominique Horwitz (Capitaine Charles Delon), etc	En avril 1994, l'avion du président rwandais Hutu est abattu. Les milices Hutus s'attaquent alors à la population Tutsi. Le prêtre catholique Christophe et l'enseignant d'anglais Joe Connor hébergent des réfugiés rwandais dans leur École technique officielle 2500 alors que celle-ci est assiégée par les milices Hutus et défendue par le contingent belge de l'ONU. Lorsque les troupes de l'ONU abandonnent les réfugiés tutsis à leur sort, ces derniers sont massacrés par les milices extrémistes.

Apartheid en Afrique du Sud

<i>Goodbye Bafana</i> , Bille August, Co-production 2007, 140 min, fiction	Dennis Haysbert (Nelson Mandela), Joseph Fiennes (James Gregory), Diane Kruger (Gloria Gregory), etc	Le leader politique anti-apartheid Nelson Mandela est exilé sur l'île-prison de Robben Island. Mandela se lie d'amitié avec le gardien James Gregory, raciste convaincu, qui deviendra un défenseur de la cause anti-apartheid.
<i>Invictus</i> , Clint Eastwood, USA 2009, 134 min, fiction	Morgan Freeman (Nelson Mandela), Matt Damon (Francois Pienaar), Scott Eastwood (Joel Stransky), etc	Après sa captivité à Robben Island, Nelson Mandela devient le président de l'Afrique du sud. Le film montre comment le fossé entre les communautés s'amointrit grâce à la promotion de l'équipe de rugby nationale, les Springbocks, majoritairement composée de Blancs.
<i>Lord of War</i> , Andrew Niccol, France/USA/Allemagne 2005, 122 min.	Nicolas Cage (Yuri Orlov), Bridget Moynahan (Ava Fontaine), Ethan Hawke (Jack Valentine) Jared Leto (Vitaly Orlov), etc	Le film traite des activités des trafiquants d'armes internationaux et du commerce de la mort dans les nombreux conflits armés dans le monde. L'interprète principal, Nicolas Cage, soutient la campagne « Control Arms » d'Amnesty International.

Impressum

Concept et direction : Dr. Dominik Schnetzer

Texte: Yvonne Gaug et Dr. Dominik Schnetzer

Rédaction: Thomas Gull

Traduction: Maud Kobelt et Jacqueline Büchi

Grafisme/Layout: Armin Frischknecht (Hopping Mad GmbH)

En collaboration avec Marc-Antoine Schüpfer et l'association humem

Editeur: association humem

Février 2011